



Régime indemnitaire 2009 des adjoints administratifs de l'Équipement

Références : circulaires DRH du 23 juin 2009 personnel AC et SD
circulaires DRH du 3 juin, du 5 juin et 14 août 2008

Mesures 2009

2008 a été une année blanche pour de nombreux adjoints administratifs. La revalorisation du régime indemnitaire (RI) pour 2009 est de 190 ou 290 euros selon leur région, ce qui correspond à :

- la reconduction du complément de 100 € de 2008,
- la revalorisation de 90 € au titre de 2009.

Ce n'est pas à la hauteur de ce que les adjoints administratifs attendent !

Les mesures quadriennales de rattrapage (même RI pour tous les adjoints de SD de l'ex-Équipement) pour les adjoints administratifs des régions 2 qui ne bénéficient pas de l'ex-NBI, dite prime géographique, sont appliquées pour la 2ème année. Ce qui explique le différentiel de 100 € sur le montant de la revalorisation entre les personnels des régions 1 et 2.

A ce rythme-là, il faudra plus de 4 ans pour que tous les adjoints perçoivent au moins les 540 € de l'ex-NBI (100 € en 2008, et 100 € en 2009). En 2008, l'administration nous annonçait son intention d'aligner le régime indemnitaire Équipement sur celui plus favorable de l'Agriculture. Nous en sommes encore très loin.

La CFDT demande à l'administration :

- le rattrapage sur 3 ans et non 4 ans comme prévu,
- un alignement sur le régime indemnitaire des adjoints de l'Agriculture dans un premier temps dès 2010, puis sur celui des personnels des Finances.

Rappel

En 2008, à la suite d'un recours, l'administration, par une circulaire du 14 août 2008, a diminué de manière substantielle le montant des primes attribuées aux adjoints administratifs d'Ile de France. Elle précisait dans cette même circulaire que « le montant de leurs dotations indemnitaires individuelles ne subirait pas de perte ».

Ce principe est maintenu en 2009.

La modulation individuelle pour le corps des Adjointes administratifs est fixée ainsi :

- de 0,95 à 1,05 en SD y compris Ile de France,
- de 0,80 à 1,20 en administration centrale.

La part relative à l'ex-NBI (540 €) et la prime de rattrapage de 200 € ne sont pas modulables.

Chaque agent doit recevoir avant la fin de l'année une notification individuelle l'informant du montant de ses primes et de son coefficient.

régions 1

Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de France, Picardie, Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie et Basse-Normandie (*régions dotées de l'ex-NBI, dite prime géographique*).

régions 2

Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, et Outre Mer.

Adjoints administratifs en Administration centrale

Grades	2008			2009			Revalorisation	Agriculture 2008
	Part modulable	Part Fixe	Dotation globale	Part modulable	Part fixe	Dotation globale		
AAP 1 ^{ère} classe	5 130	+ 540	5 670	5 860	+ 540	5 860	+ 190	6 983
AAP 2 ^{ème} classe	4 740	+ 540	5 280	5 470	+ 540	5 470	+ 190	6 100
Adjoint 1 ^{ère} classe	4 300	+ 540	4 840	5 030	+ 540	5 030	+ 190	5 900
Adjoint 2 ^{ème} classe	4 300	+ 540	4 840	5 030	+ 540	5 030	+ 190	5 754

Adjoints administratifs en Services déconcentrés

Régions 1 : Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de France, Picardie, Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie et Basse-Normandie (*régions dotées de l'ex-NBI dite prime géographique*).

Grades	2008			2009			Revalorisation	Agriculture 2008
	Part modulable	Part Fixe	Dotation globale	Part modulable	Part fixe	Dotation globale		
AAP 1 ^{ère} classe	3 220	+ 540	3 860	3 510	+ 540	4 050	+ 190	5 014
AAP 2 ^{ème} classe	3 080	+ 540	3 720	3 370	+ 540	3 910	+ 190	4 525
Adjoint 1 ^{ère} classe	2 985	+ 540	3 625	3 275	+ 540	3 815	+ 190	4 362
Adjoint 2 ^{ème} classe	2 985	+ 540	3 625	3 275	+ 540	3 815	+ 190	4 170

Régions 2 : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, et Outre Mer.

Grades	2008			2009			Revalorisation	Agriculture 2008
	Part modulable	Part Fixe	Dotation globale	Part modulable	Part fixe	Dotation globale		
AAP 1 ^{ère} classe	3 320	+ 100	3 420	3 510	+ 200	3 710	+ 290	5 014
AAP 2 ^{ème} classe	3 180	+ 100	3 280	3 370	+ 200	3 570	+ 290	4 525
Adjoint 1 ^{ère} classe	3 085	+ 100	3 185	3 275	+ 200	3 475	+ 290	4 362
Adjoint 2 ^{ème} classe	3 085	+ 100	3 185	3 275	+ 200	3 475	+ 290	4 170

Vos représentants à la CAP des Adjoints administratifs

Marc PETITJEAN (DDE de la Moselle) Tél : 03.87.34.34.40
 Lydie LOMBARD (CG Haute-Marne) Tél : 03.25.32.86.49
 Dominique LEON (Permanence CFDT) Tél : 01.40.81.24.00
 Isabelle HARTMAYER (DDE de la Drôme) Tél : 04.75.79.75.79

Vous trouverez sur le site Internet de l'USEE Cfdt les coordonnées des élues et élus en CAP ou CCP nationales, des secrétaires de sections, etc....

N'hésitez pas à le consulter soit :

sur l'internet (web) : <http://www.ufe-cfdt.org>

sur l'intranet MEEDDM : <http://cfdt-ufe.syndicat.i2>